INFORMATIONS DE DEBUT DE SAISON

VIE SPORTIVE REGIONALE 2020/2021

Cordialement

JM SAGET CTS

Nantes le 12 OCT 2020

Comité Régional d'Escrime des Pays de la Loire

44 rue Romain Rolland - 44103 NANTES

comiteregional@escrime-pdl.org

Le site Officiel du CRE PDL - CRE PDL sur Facebook

Comité Régional d'Escrime des Pays de la Loire

REGLEMENT DES COMPETITIONS	Intitulé :	**FICHE TECHNIQUE N°1 REGLEMENT REGIONAL DES JEUNES**	
	VOTE	MODIFS CD 12 SEPT 2020	ANNEXE : Charte Régionale
	Auteurs : CTS/ETR/ELUS	Nb. pages : 2	Diffusion : Générale

Les Compétitions et animations organisées dans notre Région doivent s'adapter à la réalité de notre Escrime Régionale tout en respectant les principes de la politique sportive fédérale.

Sécurité, rigueur, respect et courtoisie

- **Nos organisations doivent remplir leur rôle éducatif.**
- **Tout accompagnateur a un rôle d'éducateur.**
- **Les membres de l'Equipe Technique Régionale ont un rôle majeur.**
- **Notre charte rappelle l'attachement à nos valeurs.**
- **Les manquements pourront entrainer une convocation en commission de discipline de Région et/ou FFE**

1° ORIENTATIONS PAR CATEGORIES

M5
Eveil et animations avec ou sans arme.

M7 et M9
Découvrir la compétition
Participer au parcours JRJ IND ET EQ

M11/13
S'initier à la compétition
Participer au parcours JRJ IND ET EQ

2° LES FORMULES

2-1 M5/M7
Animations avec ou sans arme.
Le terrain et les armes doivent être adaptés.
Formules par poules ou par équipes et ayant un volume d'assauts pratiquement identique pour tous.
Rencontres/animations sans élimination.
Pas de classement.

2-2 M9/M11/M13 :
Rencontres/ animations/compétitions avec ou sans éliminations organisées en parcours individuel et par équipe.

2-2-1 JOURNEES REGIONALES DES JEUNES M9-M11-M13

L'obtention des blasons reste un prérequis à la participation aux animations.
Son port est obligatoire pour tous les niveaux.

JRJ individuelle:

Pour ces 3 catégories la mixité (garçons-filles) est possible.
Titre et récompense à la première fille et au premier garçon.
La formule sera proposée en fonction des effectifs et des armes mais s'attachera à faire disputer quasiment le même nombre de matches aux tireurs.
Le Directoire Technique est susceptible de faire évoluer les formules.
Titre Régional individuel attribué lors de la JRJ individuelle.

ANNUAIRE

RESULTATS resultats@escrime-pdl.org	CONSEILLER TECHNIQUE cts@escrime-pdl.prg
MEDICAL medical@escrime-pdl.org cts@escrime-pdl.org	LICENCES licences@escrime-pdl.org
TRESORIER tresorier@escrime-pdl.org	BOITE A IDEES boite_a_idee@escrime-pdl.org
PRESIDENT president@escrime-pdl.org	COMMISSION REG ARBITRAGE cra@escrime-pdl.org
EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE etr@escrime-pdl.org	SITE CoReg http://www.escrime-pdl.net
SECRETARIAT secretariat@escrime-pdl.org	FACEBOOK

Comité Régional d'Escrime des Pays de la Loire

REGLEMENT DES COMPETITIONS	Intitulé :	**FICHE TECHNIQUE N°2 REGLEMENT REGIONAL M15 ET H2028**	
	VOTE CD 12 SEPT 2020		ANNEXE : Charte Régionale
	Auteurs : CTS/ETR/ELUS CD	Nb. pages : 3	Diffusion : Générale

Les Compétitions et animations organisées dans notre Région doivent s'adapter à la réalité de notre Escrime Régionale tout en respectant les principes de la politique sportive fédérale.

Sécurité, rigueur, respect et courtoisie

- **Nos organisations doivent remplir leur rôle éducatif.**
- **Tout accompagnateur a un rôle d'éducateur.**
- **Les membres de l'Equipe Technique Régionale ont un rôle majeur.**
- **Notre charte rappelle l'attachement à nos valeurs.**
- **Les manquements pourront entrainer une convocation en commission de discipline du Comité Régional et/ou FFE**

1° ORIENTATIONS SPORTIVES

M15

Devenir un compétiteur
S'engager dans la FILIERE H2028
Participer aux Challenges et épreuves IND/EQ,
Disputer le Championnat Régional.

2° LES FORMULES DES EPREUVES ORGANISEES DANS LE COMITE REGIONAL

2-1 EPREUVE DE REGION H2028

Le Directoire Technique est susceptible de faire évoluer les formules.
Classement d'entrée en poule établi sur la base du classement régional.
Formule : 1 tour de poule sans éliminé puis tableau d'élimination direct (TED)
Si pas de classement régional alors 2 tours de poule, 1er tour de brassage puis classement d'entrée pour le TED sur le second tour.
Décalage par club en poule.
Pas de mixité.

2-2 CHAMPIONNAT REGIONAL

Le Directoire Technique est susceptible de faire évoluer les formules.
Si une personne ou une équipe est seule inscrite (en ligne sur site FFE) au Championnat régional elle sera déclarée Championne.
La remise de récompense (coupe/médaille) est conditionnée par l'acquittement du droit d'engagement.

Pour bénéficier d'un « chèque cadeau » il faudra au moins avoir disputé la finale.
Le titre de Champion Régional sera attribué sur une seule épreuve.

Individuel :
Classement d'entrée en poule établi sur la base du classement régional.
1 tour de poule sans éliminé puis tableau d'élimination direct (TED)
Décalage par club en poule.
Mixité possible.
Equipe :
Tour(s) de poules en 12 ou 15 touches avec décalage par club.
TED en 36 (E/F) et 45 (Sb) touches. Pas de match pour la 3ème place.

3° LES SELECTIONS POUR LA FETE DES JEUNES
La Commission Régionale de sélection est seule en mesure de statuer.

3-1 La Commission de sélection est composée :

- Du Président du Comité Régional
- Des Elus concernés par les armes
- Du Conseiller Technique Sportif
- Des responsables d'armes de l'Equipe Technique Régionale
- De la Commission médicale

3-2 Pré-requis :
1° Avoir participé au stage terminal Régional PDL pour la constitution sur sélection des équipes M15.

3-3 Fonctionnement :
1° La commission Régionale de sélection se réserve le droit d'attribuer ou non les quotas mis à sa disposition.
2° Un tireur potentiellement sélectionnable peut refuser l'étude de son cas en prévenant la Commission avant sa réunion et jusqu'à la date d'engagement fixée par le Comité Régional.
3° Ne pas honorer une sélection attribuée en individuel ou en équipe de Région peut entrainer une convocation en commission de discipline régionale et/ou FFE.
4° Refuser une sélection en équipe régionale entraine automatiquement l'interdiction de participer à l'épreuve individuelle (sélection obtenue sur quota régional).
5° Pour l'individuel la sélection s'effectuera sur la base du classement régional.
6° Pour les équipes, la sélection se fera sur proposition du technicien capitaine de l'équipe.
La commission sélectionnera les membres d'une équipe en fonction de critères objectifs (classements, performances, participation aux stages tireurs…) et /ou de critères subjectifs (plus-value pour le groupe, état de forme du moment…)

4° ENGAGEMENTS

A partir des épreuves de zone H2028, les engagements sont réalisés par le Comité Régional.

5° LES CLASSEMENTS

Epreuves individuelles

Pour établir le classement régional, seront pris en compte les résultats aux épreuves suivantes : Championnat Régional PDL + les 3 autres meilleurs résultats obtenus en ou hors Région PDL, soit 4 résultats maximum pris en compte.

La formule de ces épreuves devra être au format : poule(s) et TED (avec ou sans repêchage).

Chp Régional	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3

Coefficient: 0,01 par tireur inscrit avec un coefficient plafond fixé à 2.

Pour les compétitions hors Région PDL, les clubs préciseront à resultats@escrime-pdl.org les :

NOM PRENOM CLUB ARME CATEGORIE PLACE EFFECTIF DATE LIEU TYPE

6° HANDISPORT

Toutes les compétitions Régionales sont ouvertes aux tireurs en fauteuil. Charge à eux de prévenir l'organisateur afin qu'il mobilise les ressources nécessaires.

2 classements séparés seront édités. Autant que possible des handifixes seront à disposition pour l'entrainement des valides.

ANNUAIRE

RESULTATS resultats@escrime-pdl.org	CONSEILLER TECHNIQUE cts@escrime-pdl.prg
MEDICAL medical@escrime-pdl.org cts@escrime-pdl.org	LICENCES licences@escrime-pdl.org
TRESORIER tresorier@escrime-pdl.org	BOITE A IDEES boite_a_idee@escrime-pdl.org
PRESIDENT president@escrime-pdl.org	COMMISSION REG ARBITRAGE cra@escrime-pdl.org
EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE etr@escrime-pdl.org	SITE CoReg http://www.escrime-pdl.net
SECRETARIAT secretariat@escrime-pdl.org	FACEBOOK

REGLEMENT DES COMPETITIONS	Intitulé :	**FICHE TECHNIQUE N°3 REGLEMENT REGIONAL M17 ET PLUS**	
	VOTE CD 12 SEPT 2020		ANNEXE : Charte Régionale
	Auteurs : CTS/ETR/ELUS CD	Nb. pages : 3	Diffusion : Générale

Les Compétitions et animations organisées dans notre Région doivent s'adapter à la réalité de notre Escrime Régionale tout en respectant les principes de la politique sportive fédérale.

Sécurité, rigueur, respect et courtoisie

- **Nos organisations doivent remplir leur rôle éducatif.**
- **Tout accompagnateur a un rôle d'éducateur.**
- **Les membres de l'Equipe Technique Régionale ont un rôle majeur.**
- **Notre charte rappelle l'attachement à nos valeurs.**
- **Les manquements pourront entrainer une convocation en commission de discipline du Comité Régional et/ou FFE**

1° ORIENTATIONS M17 / M20 / SENIORS / VETERANS

En fonction des objectifs individuels : Animer, progresser et persévérer dans la compétition.
(Challenges, Championnat Régional, ZONE, CN, CHAMP FRA)

2° LES FORMULES DES EPREUVES ORGANISEES DANS LA REGION

2-2° CHAMPIONNAT REGIONAL

Le Directoire Technique est susceptible de faire évoluer les formules.
Si une personne ou une équipe est seule inscrite (en ligne sur site FFE) au Championnat régional elle sera déclarée Championne.
La remise de récompense (coupe/médaille) est conditionnée par l'acquittement du droit d'engagement.
Pour bénéficier d'un « chèque cadeau » il faudra au moins avoir disputé la finale.
Le titre de Champion Régional sera attribué sur une seule épreuve.

Individuel :
Classement d'entrée en poule établi sur la base du classement régional.
1 tour de poule sans éliminé puis tableau d'élimination direct (TED)
Décalage par club en poule.
Equipe :
Tour(s) de poules en 15 touches avec décalage par club.
TED en 45 touches. Pas de match pour la 3ème place.

VETERANS

Les vétérans compétiteurs se rapprocheront des épreuves séniors. En fonction des effectifs le Championnat Régional sera séparé des séniors.

3° LES SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

La Commission Régionale de sélection est seule en mesure de statuer sur les sélections.

La Commission de sélection est composée :

- Du Président du Comité Régional
- Des Elus concernés par les armes
- Du Conseiller Technique Sportif
- Des responsables d'armes de l'Equipe Technique Régionale
- De la Commission médicale

Pré-requis :

- En dehors des sélections individuelles et équipes directes par la FFE il y a des préalables à toute étude de sélection.

1° Pour l'individuel DANS UNE ARME A QUOTAS FFE:

Avoir disputé le Championnat Régional dans l'arme et la catégorie concernée. Sauf en cas de participation à une épreuve « élite FFE » ou pour honorer une sélection fédérale FFE dans l'arme et la catégorie concernée ou l'arme et la catégorie supérieure durant le même week-end.

2° Pour les équipes DANS LES ARMES A QUOTAS FFE:

Avoir disputé le Championnat Régional dans l'arme et la catégorie concernée est obligatoire dans les armes en open FFE avec ou sans quota FFE.
Ainsi que dans les armes dont l'accès au Championnat de France N2/N3 se fait sur quota régional.
Dans ce cas le Championnat Régional ou l'épreuve spécifique (en fonction des armes et des catégories) sera attributif de quota.

3° ARMES SANS QUOTAS FFE dont OPEN :

La sélection s'établira sur la base du classement régional mais aux seules conditions d'être licencié pour la saison en cours et d'avoir disputé, dans la saison concernée, une compétition prise en compte dans le classement national avant l'arrêt des classements régionaux.

Attributions et refus :

1° La commission se réserve le droit d'attribuer ou non les quotas mis à sa disposition.
2° Un tireur potentiellement sélectionnable peut refuser l'étude de son cas en prévenant la Commission avant sa réunion et jusqu'à la date d'engagement fixée par le Comité Régional.
3° Ne pas honorer une sélection attribuée en individuel peut entrainer une convocation en commission de discipline régionale et/ou FFE.
4° La commission s'appuiera sur le classement régional.
5° Pour les vétérans, se rapprocher du règlement FFE et respecter les mêmes procédures que les autres catégories pour les inscriptions aux Championnats de France.

4° ENGAGEMENTS

Tous les engagements aux Championnats de France sont réalisés par le Comité Régional.

5° LES CLASSEMENTS

M17 / M20 / SENIORS / VETERANS

Pour établir le classement régional, il sera réalisé une extraction du classement national.
En début de saison les points des Championnats de France N-1 seront retirés.
Les résultats des compétitions régionales inscrites à notre calendrier seront envoyés à la FFE au titre des « épreuves additionnelles » au classement national.
La formule de ces épreuves devra être au format : poule(s) et TED (avec ou sans repêchage).
Les clubs s'attacheront à renvoyer les fichiers FFF et les résultats PDF **dans les délais** à **resultats@escrime-pdl.org**

HANDISPORT

Toutes les compétitions Régionales sont ouvertes aux tireurs en fauteuil, sans distinction. Charge à eux de prévenir l'organisateur afin qu'il mobilise les ressources nécessaires.
2 classements séparés seront édités. Autant que possible des handifixes seront à disposition pour l'entrainement des valides.

ANNUAIRE

RESULTATS resultats@escrime-pdl.org	CONSEILLER TECHNIQUE cts@escrime-pdl.prg
MEDICAL medical@escrime-pdl.org cts@escrime-pdl.org	LICENCES licences@escrime-pdl.org
TRESORIER tresorier@escrime-pdl.org	BOITE A IDEES boite_a_idee@escrime-pdl.org
PRESIDENT president@escrime-pdl.org	COMMISSION REG ARBITRAGE cra@escrime-pdl.org
EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE etr@escrime-pdl.org	SITE LIGUE http://www.escrime-pdl.net
SECRETARIAT secretariat@escrime-pdl.org	FACEBOOK

A NOTER

Les épreuves inscrites au calendrier seront organisées sauf si l'évolution sanitaire nous contraint de les annuler. Nous maintiendrons autant que possible à une autre date, ou à la même date et avec des formules adaptées les fameuses compétitions "obligatoires"

-Les stages ne sont pas sélectifs en dehors du stage terminal visant à la constitution des équipes M15.

COMITE REGIONAL d'Escrime des Pays de la Loire

FICHE TECHNIQUE N°4 - REGLEMENT CRA A PARTIR DE LA SAISON 2020/2021

ARBITRAGE	Intitulé :	**REGLEMENT COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE**	
	VOTE AG 29 JUIN 19	MODIF CD 29 JUIN 2019 MODIF CD 05 OCT 2019 MODIF CD 12 SEPT 2020	ANNEXE : Charte Régionale
	Auteurs : JM SAGET/ETR/ELUS	Nb. pages : 5	Diffusion : Générale

1/1) La Commission Régionale d'Arbitrage (CRA)

Président : G.MICHON	CTS : JM SAGET
CD 72 : O.BOURREAU	Fleuret : THOMAS CALMON
CD 53 : O.BOURREAU	Epée : DAPHNEE CAPRAJA
CD 49 : P.MASSON	Sabre : H.LE GRILL
CD 44 : J.MOINE	CD 85 : N.DELOM
LIEN CNA/CRA : D.MORLEY	Mise à jour des règlements : D.MORLEY

VALIDATION Arbitrage Régional

Pour prétendre à l'obtention de son diplôme d'arbitre régional, le stagiaire devra valider une partie théorique, une partie pratique et effectuer un stage CRA de 20H00.

Partie théorique :
Il s'agit de la Journée Nationale de l'Arbitrage (JNA). Il en existe deux par saison : l'une en septembre et l'autre en juin.

Partie pratique :
Le stagiaire devra arbitrer 3 journées dont 1 au moins dans la Comité Régional d'Escrime des Pays de la Loire (**avec avis favorables à chacune des 3 évaluations**). Le niveau minimum des compétions à arbitrer est celui des épreuves régionales.
Si la CRA estime que le stagiaire n'est pas prêt, elle pourra lui demander de continuer sa formation sur une ou plusieurs saisons.
Pour les évaluations pratiques, vous devez télécharger la fiche spécifique sur le site internet du Comité Régional et la renvoyer ensuite à cra@escrime-pdl.org

Stage CRA :
Il devra avoir effectué son cursus de stage de formation de 20H00 proposé par le Comité Régional d'Escrime des Pays de la Loire. Il s'agit du plan « ARBITRE CITOYEN DU SPORT et du PSC1 ».

Les fiches d'évaluations peuvent être remplies par :
Les membres de la CRA titulaires d'un diplôme d'arbitre / Les membres de l'ETR / Le CTS. Les arbitres nationaux et internationaux du Comité Régional.
Le stagiaire devra s'assurer en amont de la présence d'un examinateur à la compétition où il se rend, soit le jour même en début de compétition en demandant s'il peut être évalué.

Sauf cas particuliers, la validation ne pourra au mieux intervenir qu'à la fin de la 1ère saison.

1/2) Les Commissions TERRITORIALES d'Arbitrage (CTA)

Les Comités Départementaux doivent fournir à la CRA :

- Les organigrammes de leur Commission TERRITORIALE d'Arbitrage
- Les listes des compétitions (dates & lieux) où les arbitres en formation TERRITORIALE seront évalués.
- Sur chacune de ces compétitions, les arbitres en formation TERRITORIALE pourront obtenir un visa apte.
- La liste des personnes accréditées pour les évaluations pratiques, à laquelle s'ajoute la liste des personnes accréditées au niveau régional.
- La ou les fiches d'évaluations TERRITORIALES. A défaut ce sont celles de la région qui feront référence.
- Le ou les diplômes vierges de leur département.
- Un diplôme sera décerné à la fin de chaque saison aux arbitres en formation ayant validé leur diplôme.
- A la fin de chaque saison, et au minimum 15 jours avant la JNA de juin, la liste des personnes ayant validé leur diplôme départemental.

2) BAREME DES INDEMNITES

2 Sandwichs 2 boissons 1 dessert CD14/5/16 à hauteur de 10€ maximum AG2016

- Internationaux = 70€/jour.
- Nationaux = 60€/jour (suppression de la distinction A et B).
- Formation nationale : 50€/jour.
- Régionaux = 40€/jour.
- Territoriaux = 25€/jour.
- Formation territoriale = 20€/jour.

3) Les arbitres en activité

Afin de mettre à jour cette liste d'arbitres en activité de la Comité Régional d'Escrime des Pays de la Loire,

- Les organisateurs devront faire parvenir au Président de la CRA, les noms et prénoms des arbitres ayant officié lors de leur compétition.

Les arbitres devront également remplir et envoyer au maximum 15 jours avant la JNA de juin, au Président de la CRA, un document récapitulatif de leur activité lors de la saison.

*** Arbitre National FFSU = niveau arbitre régional FFE**

F = Formation / D = Départemental / R = Régional / N = National / I = International

4/1) Les quotas d'arbitres sur organisations de la Comité Régional

Modalités générales : L'inscription du ou des arbitres se fait sur le site FFE en même temps que celle des tireurs ou des équipes. Si un arbitre est absent le jour de l'épreuve (voir chapitre 4/2)**.**

Rappel en individuel : 1 arbitre, non tireur ce jour là, à partir de 4 tireurs engagés dans 1 arme (ex : fleuret H & D benjamin = 1 arme). Donc on est obligé d'inscrire un autre arbitre, non tireur ce jour là, pour une autre arme atteignant cette limite.
En plus de la règle fédérale expliquée ci-dessus, la Comité Régional d'escrime des Pays de la Loire rajoute un quota par palier de 7 tireurs présentés le même jour dans une organisation dans une même arme (on entend par arme par exemple tout ce qui concerne le fleuret)

Fleuret / Epée = Nombre de tireurs inscrits	0 à 3	4 à 7	8 à 14	15 à 21	22 et plus
Fleuret / Epée = Nombre d'arbitres à inscrire en tout	0	1	2	3	4
Sabre = Nombre de tireurs inscrits	0 à 3	4 à 8	En fonction du nombre de tireur et des représentativités des clubs.		
Sabre = Nombre d'arbitres à inscrire en tout	0	1			

La date limite des inscriptions fixée par la FFE

En cas de deux épreuves le même jour avec des horaires décalés, l'arbitre devra être présent dès le début de la 1ère épreuve, si des tireurs de son club sont inscrits dans les deux épreuves.

Epreuves par équipe : A partir des équipes engagées dans 1 arme sur un même jour (ex : toutes les équipes inscrites en fleuret = 1 arme). Obligation d'inscrire un autre arbitre non tireur ce jour là, pour une autre arme atteignant cette limite.

Nombre d'équipes inscrites	1 à 2	3 à 4	5 et plus
Nombre d'arbitres à inscrire en tout	1	2	3

4/2) Sanctions : quota d'arbitres sur organisations de la Comité Régional

Si un club n'honore pas son quota d'arbitre sans accord préalable du référent CRA (cf dérogations ci-dessous), alors les sanctions suivantes seront appliquées :
Amende due à la Comité Régional = 100€ forfaitaire par arbitre manquant.
Ce qui n'exemptera pas le club et/ou l'arbitre fautif de devoir s'expliquer devant la commission de discipline et du Président de la CRA, de la Comité Régional.

4/3) Dérogations au quota d'arbitres sur organisations du Comité Régional

En amont
Lorsqu'il y a plusieurs compétitions le même jour, les clubs qui rencontrent des difficultés pour assurer la règle des quotas devront justifier de l'engagement des tireurs et des arbitres dans les différentes compétitions avant la fin des inscriptions auxdites compétitions.
La CRA évaluera la situation et décidera d'accorder la dérogation ou non.

Pour que la dérogation soit accordée, il faut :

- L'accord de l'arbitre de remplacement
- L'accord du président et/ou du maître d'armes de son club

- L'accord du président de la CRA

Le jour de la compétition

Si un arbitre inscrit sur une feuille d'engagement n'est pas présent, au début de l'épreuve, le Directoire Technique, le jour de la compétition, pourra autoriser une dérogation exceptionnelle, en cas de force majeure suite à un événement grave et subit.

5/1) Président de la CRA ou son représentant: Son Statut

Pour les épreuves du Comité Régional, un représentant de la CRA ou son délégué sera présent.
Il sera pris en charge par la Comité Régional pour la totalité de ses frais et indemnités.
Il est, de droit, membre du D.T, et règlera conjointement avec le référant d'armes au sein du DT les litiges liés à l'arbitrage sportif.

5/2) Président de la CRA ou son représentant: Son Rôle

Etre membre du Directoire Technique
Vérifier l'application de la règle des quotas **(Clubs et organisateurs)**
Vérifier le niveau et l'identité des arbitres engagés et présents
Superviser la désignation des arbitres (poules et matchs), et les observer durant la compétition
Signaler au DT les arbitres qu'il faut conserver au fur et à mesure du déroulement de la compétition
Expliquer aux arbitres leurs éventuelles erreurs afin d'améliorer leur prestation
Demander aux représentants d'armes une évaluation des arbitres qui sera transmise à la CRA.

Autres points :

Aucun membre du Directoire Technique ne pourra arbitrer lors des compétitions.
Cependant, en cas de situation exceptionnelle qui pourrait nuire au bon déroulement de la compétition ou à l'équité et sur avis favorable du DT, un de ses membres pourrait être amené à officier.
Celui-ci ne fera plus partie du DT lors de sa Présidence de Jury. Il sera alors nécessaire de modifier le DT ponctuellement en désignant un nouveau membre aux compétences équivalentes afin de conserver l'effectif.
Aucun arbitre ne sera dispensé et sous aucun prétexte sans avis du Président de CRA ou de son représentant.

DOCUMENTS CRA A CROISER AVEC LES MISES A JOUR :
CNA / FFE / MEDICAL / FINANCIERE…..autres

Former les acteurs du sport fédéral à la citoyenneté

Promouvoir le concept « Arbitre – citoyens du sport » autour de stages pour la formation des arbitres fédéraux.

1. **Objectif** :

Promouvoir les valeurs citoyennes et le civisme au travers des stages de formation d'arbitres territoriaux et régionaux.

2. **Mise en œuvre** :
   a. Inscrire dans la réglementation de l'arbitrage, un cursus de formation où apparaît clairement un stage de 20h de formation (3 jours) piloté par les CTS.
   b. Élaborer un contenu de formation précis qui prend en compte la dimension citoyenne dans le rapport entre les arbitres et les tireurs.

3. Outils :
   a. Décliner un stage de formation arbitre de 20h au niveau de chaque région chaque année.
   b. Organiser ce stage en commun avec un stage d'entraînement de tireurs et considérer que tous les tireurs sont aussi des arbitres et tous les arbitres peuvent être des tireurs.
   c. Promouvoir l'opération en offrant un TEE-SHIRT « arbitre – Citoyens du sport » financé sur la CO, à l'ensemble des participants sur le territoire.

4. Critères d'évaluation :
   a. Nombre de stages organisés.
   b. Effectif global des arbitres en formation ayant participé à ce stage